LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre XXVI: Les enlèvements

relis Quand ie mes notes et les renseignements qu'on me fournit à cette époque, je me demande comment nous avons pu vivre les jours terribles de l'automne et de l'hiver 1916. Il n'y point de mots pour exprimer la cruauté, l'insensibilité, l'indifférence brutale pour toute dignité et tous droits humains qui caractérisaient ce retour à l'esclavage, pour cette violence faite au sentiment moral et cette épreuve imposée à toutes les affections. Je ne pouvais qu'écrire à mon gouvernement qu'il y avait de quoi désespérer de la race humaine ; je trouvais les mots insuffisants ; j'éprouvais comme une honte d'écrire dans les termes froids d'un rapport officiel. Il vaudrait mieux, me disais-je, céder à l'envie de crier, laisser échapper sa colère et son indignation, en finir avec la politesse diplomatique, appeler les choses, pour une fois, de leur vrai nom, dire esclavage et non déportation! Mais officiellement l'Amérique restait neutre, et dans une situation responsable, comme la mienne, il faut penser à plusieurs choses à la fois. Je m'attachais au ravitaillement ; il fallait que le peuple lésé pût avoir au moins son pain quotidien.

Les forfaits accomplis par ces esclavagistes au costume gris de campagne dans n'importe quel joli village des Flandres ou du Brabant peuvent servir de type aux autres ; mais les différences de détail et de méthode, les cruautés variées, la virtuosité des commandants locaux jettent quelque lumière sur le caractère irresponsable de l'organisation allemande. On abandonna de bonne heure la prétention de ne saisir que des oisifs soutenus par la charité du gouvernement absent ; cela valait mieux, car cette attitude ne pouvait se défendre ni en droit international, ni selon la morale d'aucune nation. L'excuse alléguant que les hommes désiraient travailler n'était pas moins absurde, car les hommes refusaient le travail offert ; d'ailleurs on ne leur accordait pas même la considération qu'inspirent des motifs économiques à défaut de motifs humains, et qui poussait jadis les maîtres à nourrir suffisamment leurs esclaves pour qu'ils travailler. Si. parmi les classes pussent intellectuelles de l'Allemagne, journalistes, prêtres, pasteurs ou professeurs, parmi les bourgeois ou les ouvriers, parmi les socialistes prêchant, selon l'évangile de Karl Marx, la dignité, la solidarité internationale du travail, il y eut une opposition, une répugnance morale quelconque, elle ne trouva jamais, que je sache, une voix publique pour s'exprimer. On me dit que von Bissing et certains de ses partisans désapprouvaient le système, que des soldats, en exécutant les ordres, pleuraient devant les scènes dont ils étaient témoins, que même certains officiers se détournaient honteux ; mais aucun ne manifesta jamais publiquement ces sentiments qui leur feraient honneur.

Cette pratique, contraire à la convention de La Haye (mais n'est-il pas ridicule d'invoquer encore cette charte mutilée qui parut naguère une étape dans les progrès de l'espèce humaine ?), avait été introduite, dès 1915, dans la zone des opérations - enfer dont l'histoire ne sera écrite que lorsque ses occupants légitimes rendus à la liberté pourront raconter leurs souffrances.

La décision du gouverneur général, de rendre heureux, malgré eux, les chômeurs de Belgique, ne fut point appréciée; on présenta au gouverneur de nombreuses protestations, dont la première fut celle du cardinal.

Dès le 19 octobre, alors que les nouvelles des déportations se répandaient à l'étranger, Son Éminence avait envoyé une lettre au gouverneur général par l'intermédiaire du baron von der Lancken. La note du cardinal adressant la protestation au baron, contenait un paragraphe de l'esprit le plus élevé, qui eût fait justice de toutes les raisons spécieuses du gouverneur général, si le cardinal avait pu faire publier sa lettre :

« J'espère – écrivit-il au baron von der Lancken –, que vous userez de toute votre influence auprès des autorités supérieures afin de prévenir un pareil attentat. « Et ne nous parlez pas, je vous prie, du besoin de protéger l'ordre intérieur ou d'alléger les charges de la bienfaisance publique. Épargneznous cette amère ironie. Vous savez bien que l'ordre n'est pas menacé et que toutes les influences morales et civiles vous prêteraient spontanément main-forte s'il était en danger. Les chômeurs ne sont pas à la charge de la bienfaisance officielle ; ce n'est pas de vos finances que leur vient le secours. »

A peine von Bissing eut-il reçu la protestation du cardinal qu'il fut entraîné dans correspondance avec les ouvriers eux-mêmes. Les vues du gouverneur général furent publiées en Belgique ; celles de ses adversaires et de ses victimes se frayèrent un chemin vers le monde plus libre et plus éclairé du dehors. Il y eut d'autres protestations, auxquelles le gouverneur général ne répondit pas : celle du 2 novembre, signée par les sénateurs et députés de l'arrondissement de Mons; celle du 9 novembre, signée par les députés belges se trouvant sénateurs et Bruxelles à ce moment ; celle du 11 novembre, présentée par les membres de la magistrature et du Barreau de Belgique ; celle du 14 novembre, signée par les sénateurs et députés de la province Liège ; celle du 17 novembre, par bourgmestre et les échevins de Bruxelles, et celle du bourgmestre et des échevins de Charleroi, du 18 novembre. Une dernière protestation, adressée au ministre d'Amérique à Bruxelles, la plus touchante, à bien des égards, fut signée par les représentantes autorisées de toutes les sociétés féminines de Belgique. Cri du coeur des mères belges, reflet d'une culture plus délicate que tout ce que pouvait imaginer le pouvoir occupant. A Alost, les hommes « aptes à porter les armes » (on ne parlait plus de *chômeurs*) furent sommés, par affiche du jeudi 12 octobre, de se présenter le lendemain. Dix-sept cents hommes environ, de dix-huit à trente-cinq ans, furent examinés, palpés par les Allemands exactement comme des esclaves en vente ; quatre cents furent éliminés comme physiquement inaptes; les treize cents hommes restants furent enfermés à, Alost, et un second examen en élimina encore trois cents. Les mille restants furent emprisonnés ; les autorités militaires obligèrent le bourgmestre à leur dire qu'ils n'avaient rien à craindre et seraient employés aux travaux de chemins de fer. On les relâcha et on les pria de se présenter le 16, munis de leurs effets.

Le lundi suivant, au lieu de mille, moins de six cents se présentèrent. Les hommes mariés furent éliminés, et l'on présenta aux autres, au nombre d'environ quatre cents, un papier à signer. Ce papier était rédigé en allemand, et les militaires refusèrent de le traduire ou d'en expliquer le contenu. Tous les hommes refusèrent de signer et furent de nouveau enfermés. Ce qui se passa

ensuite, mon informateur ne le savait pas, mais on vit partir deux trains pleins de jeunes gens chantant la *Brabançonne* et le *Lion de Flandre*.

Plus tard nous apprîmes leur sort. Les hommes saisis à Alost ne furent pas envoyés en Allemagne, mais en France, dans la région de la Somme, à, quelques heures de la ligne de feu où on les fit travailler à une voie de chemin de fer ; la nuit, on les enfermait dans des bâtiments d'usines vacants, où les Français leur jetaient des vivres, par-dessus les murs. Des Français furent punis, pour cet acte de charité, d'amendes de vingt à cinquante marks ; alors ils placèrent les vivres au bord de la route où les prisonniers passaient en allant au travail. Malgré la défense des autorités militaires, les Français continuèrent d'aider les Belges. Grâce à eux, deux jeunes gens d'Alost, deux frères, âgés de vingt et de vingt-deux ans, s'échapper et arriver à pied jusqu'à purent Bruxelles. Des aviateurs avaient jeté des bombes sur la voie ferrée qu'ils construisaient ; les gardiens allemands coururent à la recherche d'un abri et les deux jeunes gens saisirent l'occasion pour s'enfuir. Ils portaient, comme les autres Belges réduits en esclavage, un brassard jaune, mais des Français leur donnèrent leur brassard rouge, ce qui facilita atteignirent l'évasion. ainsi Bruxelles lls finalement Alost. Ils racontèrent que lorsqu'ils avaient refusé de signer les contrats de travail, on les avait privés de nourriture, bourrés de coups

dont ils portaient les marques, mais ils n'avaient pas cédé. Les Allemands essayèrent de forcer un Belge à prendre une pique ; ils lui attachèrent l'instrument aux mains : il dit que même si on lui coupait les mains il ne céderait pas. Cet homme avait été traité si brutalement que, d'après les deux jeunes gens, il mourrait avant de revoir la Belgique. Les Allemands appelaient les Belges Banditen, ou slechtes Volk.

Le papier que l'on sommait les hommes de signer était sans doute un engagement qui devait donner à la transaction l'aspect d'un contrat de travail. Les Allemands attachaient beaucoup d'importance à ce contrat dans les premiers jours des enlèvements ; ils essayaient par des menaces, des soufflets, des coups de crosse, de forcer les hommes à le signer, ou bien encore ils pratiquaient l'épreuve de la faim et plus tard exhibaient les contrats comme preuve du consentement des Belges à travailler. Mais, dans la suite, cet essai de justification fut abandonné, et l'on n'entendit plus parler des « contrats ».

Les ouvriers habitant le long de la voie ferrée Roulers—Dixmude, qui s'étend jusqu'à Zarren, étaient autorisés à rentrer chez eux le soir. On les conduisait et on les ramenait du travail dans des charrettes où ils tremblaient de froid, exposés à tous les temps et souvent trempés jusqu'aux os.

- Un éleveur de bétail – me dit-on – ne laisserait pas voyager ses bêtes en de telles conditions.

D'abord on avait employé des voitures fermées mais, le 20 décembre, une affiche annonça que si les hommes continuaient de détériorer les voitures, les autorités militaires ne donneraient que des voitures ouvertes. Il n'y avait eu aucune plainte pour détériorations et d'ailleurs, comment détériorer de grossiers camions à bestiaux ? Toujours le mensonge perfide, la fourberie qui présentait comme punition d'une faute non commise une mesure que les Allemands désiraient prendre, et qu'ils prenaient dès le lendemain!

Ces hommes travaillaient sous le feu des armées alliées ; plusieurs furent blessés. Évidemment le travail servait à des buts militaires et, en fait, on nous dit qu'ils creusaient des tranchées. Ceux qui n'habitaient pas le long de la ligne de tramway de Sichem à Lichtervelde ne pouvaient retourner chez eux qu'une fois par semaine ou par quinzaine. Dans l'intervalle, on les logeait dans des baraques manquant des arrangements hygiéniques les plus élémentaires.

Dans la vieille ville de Bruges, située, comme Gand, dans l'étape, les moyens mis en oeuvre furent un peu différents. Vers la fin de septembre, les autorités allemandes ordonnèrent à la ville de fournir quatre cents hommes, par groupes de cent, « pour être employés au front occidental ». Le bourgmestre, comte Visart de Bocarmé, et ses collègues de l'administration communale répondirent, avec le fier esprit de la vieille cité, qu'il

appartenait aux ouvriers eux-mêmes de décider s'ils voulaient travailler pour les Allemands; quant aux chefs de la cité, ils ne fourniraient jamais ni les ouvriers ni leurs noms. Le commandant allemand demanda alors ou peut-être ordonna au bourgmestre et aux échevins de se présenter chez lui. Le commandant leur exposa que les Allemands étaient maîtres de Bruges et qu'en cette qualité ils avaient le droit de dicter des ordres qui devaient être exécutés sans discussions.

Mais les traditions de Bruges ne conseillaient pas aux autorités communales d'accepter les ordres de qui que ce fût ; toute l'histoire de la cité était celle d'un long défi du bourgmestre et des échevins à quelque maître brutal. Le bourgmestre et ses échevins persistèrent dans leur refus et le commandant les informa qu'ils étaient révoqués ; ils devaient rentrer chez eux, se considérer comme aux arrêts, tandis qu'une amende de cent mille marks serait infligée à la ville de Bruges pour chaque jour de retard dans la livraison des ouvriers. Le Kommandant, à la manière allemande, avait un maire tout préparé, le lieutenant Rogge, qui, en temps de paix, remplissait les fonctions de bourgmestre de Schwerin ; il fut désigné comme bourgmestre de Bruges.

Le bourgmestre Rogge, bien que maire de profession, n'eut pas de succès dans son administration et s'aperçut bientôt qu'autre chose est de gouverner une population belge ou une population allemande. Comme d'autres villes que je connais, les villes belges ne se laissent pas administrer facilement ; au bout d'une semaine, le bourgmestre *importé* renonça à la tâche, on rappela les autorités communales de Bruges et la ville dut payer quatre cent mille marks.

Vers le 1^{er} octobre, les autorités de la ville de Tournai et de chacune des quatre-vingt-onze communes du Tournaisis, reçurent également l'ordre de fournir les listes de chômeurs. Toutes refusèrent. Le général Hopffer, commandant de l'Étape, demanda alors à chaque commune sa liste électorale et, muni de cette liste ainsi que des notes du Meldeamt, réquisitionna tous les ouvriers, avec ou sans ouvrage. Le 11 octobre, le général Hopffer annonça par affiche que ces hommes, au nombre de huit cents, avaient été déportés. Le 22, le général Hopffer décréta que, vu l'attitude des autorités communales de Tournai, les habitants de la ville devraient rester chez eux de 6 heures du soir à 7 heures du matin. Le lendemain, nouvelle affiche, imposant une amende de deux cent mille marks à la ville de Tournai pour refus des autorités de soumettre les listes de chômeurs, et une amende supplémentaire de vingt mille marks par jour jusqu'à la remise des listes.

En outre, on avisa les communes soumises à la *Kommandantur* de l'*Étape* de Tournai qu'elles seraient rendues responsables de la conservation du chemin de fer se trouvant sur leur territoire. Si

un dommage quelconque se produisait et si le coupable n'était pas dénoncé aux autorités militaires dans les vingt-quatre heures, le maire de la commune et trois notables seraient arrêtés, incorporés dans un groupe d'ouvriers ou déportés en Allemagne ; que le coupable fût découvert ou non, une amende serait infligée à la commune et les habitants en répondraient sur leurs biens.

M. Pate, représentant de la C. R. B. à Tournai, me donna un numéro du journal l'*Avenir* publié à, Tournai, contenant un avis que les autorités de Tournai avaient été forcées par les militaires de publier au moment des saisies. Cet avis montre que les hommes devaient être employés à, des travaux de nature militaire, chose évidemment contraire aux conventions de La Haye.

Le Tournaisis frémissait de rage, de terreur, de Constamment on y enlevait désespoir. des constamment aussi hommes passaient, remplis d'hommes qui, pendant l'arrêt à la gare, disaient aux Tournaisiens qu'ils venaient des deux Flandres et qu'on les conduisait non pas mais Allemagne, en France. Sous exigences du général Hopffer, les communales de Tournai se trouvaient dans une situation des plus difficiles ; elles ne voulaient pas céder aux menaces et ne trouvaient pas les fonds nécessaires au paiement des amendes, prix de leur résistance. Elles ne pouvaient que renouveler refus de remettre les listes et aviser solennellement leur insatiable tyran qu'elles n'avaient plus d'argent. Mais leur attitude si ferme ne put protéger leurs concitoyens ; la remise des listes semblait une question d'orgueil plutôt que de nécessité pour les Allemands, car les saisies se poursuivaient sans relâche et les chasseurs d'esclaves ne chômaient pas. M. Pate me dit que le 4 novembre vingt-cinq mille hommes étaient pris. Ils reçurent d'abord l'ordre de travailler à Ramegnies-Chin, près de Tournai, où l'on construisait un champ d'aviation ; comme ils refusaient, ils furent envoyés vers le front français et laissés sans nourriture. Les Allemands prirent cent cinquante ouvriers français pour ce champ d'aviation de Ramegnies-Chin, lieu terrible d'après tous les rapports, et les affamèrent jusqu'à ce qu'ils acceptassent les conditions imposées. Même alors, ils ne leur accordèrent qu'une demi-ration, Belges du village eurent pitié des les Français et partagèrent avec eux leurs maigres provisions. Cinq cents prisonniers français, dans le village de Blandin, refusèrent aussi de travailler et furent soumis aux mêmes tortures.

Brand WHITLOCK

Ce livre, La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE %20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip On y dit: « <u>Un grand nombre de documents</u>, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, <u>ont été supprimés</u>, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

Il s'agit de quelque **68** pages (anglaises + françaises) <u>pour ce seul chapitre</u>. **Nous les avons reproduites** sur notre site au lien :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

Notes.

Traduction française: « Les enlèvements » in WHITLOCK, Brand; chapitre XXVI (1916) in La Belgique sous l'occupation allemande: mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles; (Paris; Berger-Levrault; 1922) pages 383-391 (8 pages). D'après Brand Whitlock (1869-1934), Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative; London; William HEINEMANN; 1919, 2 volumes. Voir chapitre « 33 (« The Press-gangs», intitulé « Documents in evidence » dans d'autres éditions), volume 2, pages 268-344 (76 pages).

Vous trouverez une synthèse de toutes les dates des **documents** repris par Brand WHITLOCK **en langue française** et dans leur traduction anglaise à :

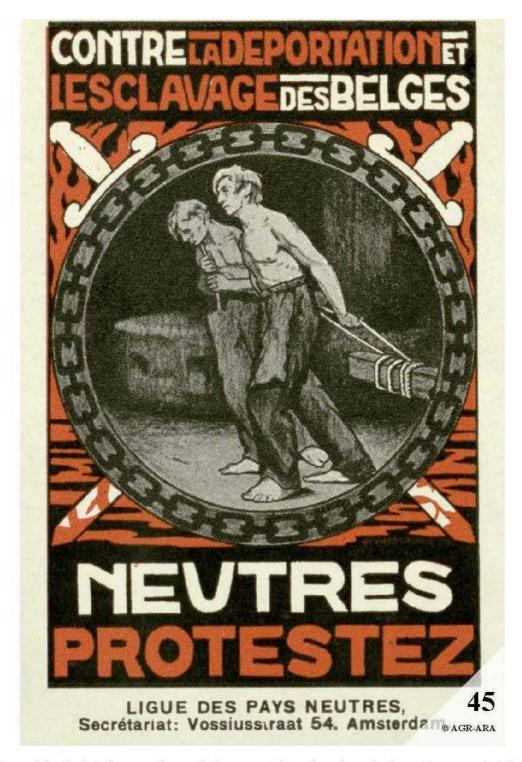
http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%2 <u>0DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20B</u> <u>GOORDEN.pdf</u>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates <u>Louis</u> <u>GILLE</u>, <u>Alphonse OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans **50 mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à : http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre* **Adolphe MAX**) a dit du même jour dans son *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) : http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user upload/publications/ /Fichier PDF/Fonte/Journal de%20guerre de Paul Max bdef.pdf



Toen bleek dat deze actie weinig succes kende, ging de bezetter over tot het deporteren van Belgische arbeiders / Devant l'échec des campagnes en faveur du travail volontaire, l'occupant entreprend de déporter les ouvriers belges (Col. Corneille Gram, nr.33).

Illustration extraite (page 760) de Hans VANDEN BOSCH, Michaël AMARA et Vanessa

D'HOOGHE (sous la direction de Pierre-Alain TALLIER); Guide des sources de la première guerre mondiale en Belgique / Archievenoverzicht betreffende de Eerste Wereldoorlog in België; Bruxelles; Archives Générales du Royaume / Algemeen Rijksarchief; 2010, volume 1, 768 pages (« Etudes sur la Première Guerre Mondiale / Studies over de Eerste Wereldoorlog / Studies on World War One», N°17; avec des illustrations choisies, pp.721-768):

http://extranet.arch.be/arch/publications/archieveno verzicht_guide_sources_wwi_vol1.pdf